

[Cliquer ici](#) pour revenir sur le site Diaconat.catholique

DIACONAT ET ENGAGEMENT POLITIQUE

Henri DENIS

COMITE NATIONAL DU DIACONAT

TABLE DES MATIERES

1. EXAMEN D'UN CAS ET DE SES COORDONNÉES	1
1.1. EXAMEN DU CAS D'UN CANDIDAT AU DIACONAT.	1
1.2. LES COORDONNEES DE LA SITUATION CONCRETE.	1
1.2.1. <i>d'une part, des éléments convergents.</i>	1
1.2.2. <i>d'autre part, des éléments divergents.</i>	2
2. INTERFERENCES ENTRE MINISTERE DIACONAL ET ENGAGEMENT DANS LA CITE.	2
2.1. MINISTERE DIACONAL ET PROJET ECCLESIAL	2
2.2. MINISTERE DIACONAL ET ROLE POLITIQUE DANS UN PARTI	3
2.3. DIACONAT ET EXIGENCE EVANGELIQUE DANS LA CITE	4
3. CONCLUSION	4

Ce n'est pas d'aujourd'hui que date la question de l'engagement politique de membres de l'Église insérés "dans les ordres", comme l'on disait. Rappelons-nous les prêtres-députés dans les assemblées constituantes ou nationales ! Cela arrive encore aujourd'hui, à des niveaux et selon des degrés différents. Ce qui est un peu nouveau dans ce phénomène de la rencontre entre le ministère et l'engagement politique, c'est que cet engagement peut précéder l'ordination au ministère. La présente note voudrait seulement envisager ce cas, et du même coup, quelques-uns de ses prolongements.

1. EXAMEN D'UN CAS ET DE SES COORDONNÉES

Nous allons d'abord examiner le cas considéré en le ramenant à ses données les plus simples. Puis nous dégagerons, dans une première réflexion, ce que l'on pourrait appeler les "coordonnées" de la situation.

1.1. EXAMEN DU CAS D'UN CANDIDAT AU DIACONAT.

Quelqu'un se présente à l'ordination au diaconat, ou du moins il se prépare à demander cette ordination, dans un délai relativement court (un an, par exemple). Il se trouve que ce candidat a, comme l'on dit, une excellente "insertion" humaine, familiale, professionnelle, civique et syndicale, sans oublier sa participation habituelle à la vie de l'Église, participation qui dépasse celle d'un pratiquant moyen.

Le voici en outre engagé, de fait, dans les élections municipales (il s'agit donc d'un cas limité et précis d'engagement politique). Non seulement il se présente, mais il est élu ; il fait partie d'un conseil municipal ; il y défend des opinions qui ne sont pas celles de ce qu'il est convenu d'appeler la "majorité bien pensante". Bien entendu, l'action civique de cet homme est critiquée par les uns, louangée par les autres. Mais, en toute hypothèse, on ne remet jamais en question la valeur intrinsèque de l'homme (sa probité, son honnêteté, son sens des "autres"). Il s'agit de quelqu'un qui est respecté par tous.

Survient la question de l'ordination. Le candidat au diaconat n'est pas un homme en général, mais cet homme qui vit à X ... dans la paroisse de Y ... connu comme chrétien et comme membre du conseil municipal élu sur telle liste. Qu'en est-il et quelles questions cela peut-il poser ? C'est un cas intéressant à creuser.

1.2. LES COORDONNEES DE LA SITUATION CONCRETE.

Il s'agit d'une "affaire" restreinte mais significative. Restreinte, parce que nous ne sommes pas au niveau d'options nationales (ou internationales). Significative, parce qu'il peut être intéressant d'analyser, à ce sujet, les rapports entre foi et politique, entre l'Église et la Cité.

Nous pensons que, dans une telle situation, il y a deux éléments qui entrent en composition, des éléments convergents et des éléments divergents.

1.2.1. d'une part, des éléments convergents.

Il s'agit, en effet, d'une même communauté humaine, une petite ville qui porte le nom de "commune", avec toutes les harmoniques du mot : "commune" dit "communio"; "commune" dit encore "banal", selon l'expression ancienne (le four banal) : ce qui est utilisé par tous, ce qui est au service de tous. Il s'agit donc bien du service d'une collectivité humaine précise, service nécessaire, quelles que soient les options (politiques) diverses qui habitent les hommes chargés de gérer la vie de cette collectivité.

Que l'on pense, par exemple, au cas récent de l'arrivée d'un communiste à la municipalité de Rome : communiste ou non, il doit gérer la collectivité romaine.

1.2.2. d'autre part, des éléments divergents.

Quand on envisage le service "municipal" et le service diaconal d'une même communauté humaine, on comprend rapidement qu'il s'agit là de deux finalités différentes, même si elles ne sont pas sans interaction l'une sur l'autre. Précisément, ces deux finalités ne doivent pas être mises sur le même plan (même si la racine de leur vecteur coïncide dans la même humanité). Il serait dangereux, à cet égard, d'utiliser les catégories célèbres de Maritain sur la fin infravalente (du temporel) et la fin dernière (du spirituel) supravaleante. Et cependant, il faut bien distinguer d'une part la finalité de la communauté humaine qui consiste à vouloir, à organiser, à promouvoir le bien commun d'une cité, à travers de multiples projets (qui ont leurs fins propres), encore que cette finalité ne puisse être représentée comme une visée absolue : elle s'épanouit, elle "diverge" en créant un espace de liberté qui est comme le reflet de la capacité indéfinie de l'homme à se réaliser au cœur du monde. D'autre part, il faut distinguer la finalité de la communauté chrétienne (le groupe des chrétiens dans la Cité), laquelle n'a pas pour tâche spécifique d'établir et de réaliser un programme municipal, mais de poser le signe actuel et eschatologique du Royaume de Dieu, inauguré par le Christ : en tant qu'il est actuel, ce signe comporte l'affirmation et l'effectuation d'une unité transcendante dans le Christ, unité que le monde ne peut se donner et qui doit être manifestée et célébrée.

On pressent assez aisément que ces convergences et divergences ne peuvent exister que dans le tissu quotidien de la vie, et particulièrement ici de la vie municipale. La finalité chrétienne (ecclésiale) interroge sans cesse la finalité humaine ; mais la finalité humaine (ou les fins poursuivies pour la vie de la cité) est le "lieu" réel de la fidélité au Royaume promis. On voit déjà qu'une telle problématique va rejaillir sur la question du ministère qu'il faut examiner maintenant.

2. INTERFERENCES ENTRE MINISTERE DIACONAL ET ENGAGEMENT DANS LA CITE.

Pour que cette note ne dépasse pas les limites très étroites de son ambition, nous retiendrons seulement trois points : le premier définira la spécificité du ministère par rapport au politique, le second insistera sur la "rupture" nécessaire entre les deux, tandis que le troisième rappellera leurs inévitables imbrications.

2.1. MINISTERE DIACONAL ET PROJET ECCLESIAL

Le ministère, qu'il soit diaconal ou autre, est toujours défini comme un service de l'Église et de la Mission : un service reconnu et un service "responsable" (qui doit rendre des comptes de sa conformité à l'édification de l'Église).

- le projet ecclésial qui s'impose, au moins à l'horizon de l'action du ministre, c'est l'édification de la communauté des croyants. Il s'agit de faire exister visiblement le Corps du Christ, dans le monde, pour que soit proclamé et annoncé le Royaume à venir. Le projet ecclésial, au service duquel se trouve le ministère diaconal est donc un projet communionnel : faire prendre corps à l'Église, en ce lieu déterminé. Un tel projet suppose évidemment deux exigences difficiles : d'une part, la construction du corps visible du Christ ne peut se faire qu'en fidélité à l'Évangile (nous y reviendrons, car le diaconat a quelque chose à dire sur ce

point) ; d'autre part, déployer tous les efforts possibles pour que ce corps visible du Christ transcende les "différences" légitimes entre chrétiens.

- le projet politique, lié à un lieu déterminé (une "commune"), consiste à faire la communauté humaine, lui permettre d'exister (de "prendre corps", ce qui n'est pas si facile dans certaines ZUP, par exemple), de se développer, d'être au service des libertés individuelles et des corps intermédiaires. Un tel projet ne saurait être formulable sans certaines options. On retrouve ici le caractère optionnel de tout ce qui touche au politique. Sinon, on ne voit pas pourquoi on ferait des élections, c'est-à-dire des choix entre diverses options, divers projets, diverses idéologies. Mais, ce qui spécifie le "municipal", c'est précisément qu'il faudra nécessairement, une fois les élections faites, retomber sur la gestion du bien commun, du bien de tous. L'arbre sera jugé sur ce fruit-là.

En conséquence, on voit bien que les deux projets, celui du ministère diaconal et celui du service de la cité, ne sont pas sans convergence. Mais, au nom de ce qui a été dit plus haut, il semble bon de ne pas les identifier. En notre temps de post-chrétienté, le ministre (diaconal ou non) ne saurait être en même temps, le maire ; la réciproque est vraie : le maire ne peut être en même temps diacre de la communauté chrétienne. La distinction des personnes traduit en quelque sorte la distinction des projets. Bien évidemment, la manière concrète dont cette différence va se manifester peut varier beaucoup : elle peut être folklorique et concurrentielle (cf Dom Camillo et Peppone) ; elle peut être manichéenne (les blancs et les rouges) ; à notre avis, elle devrait avoir un sens "sacramentel", autrement dit : le ministère doit pouvoir faire apparaître sacramentellement, au sein de la communauté humaine, la nature originale du projet ecclésial.

2.2. MINISTÈRE DIACONAL ET RÔLE POLITIQUE DANS UN PARTI

Il faut avancer d'un pas et le faire prudemment. En effet, les réflexions que nous proposons sont toujours à situer dans des contextes très précis, historiques et géographiques. Même pour aujourd'hui, on ne saurait appliquer uniformément des principes dans la Bretagne traditionnelle et dans la Creuse au long passé anti-clérical. Chaque situation doit être considérée de près pour elle-même (Notons, pour mémoire, un simple fait : comment interpréter pour aujourd'hui et pour demain la situation de beaucoup de prêtres de la Lozère et de l'Ardèche qui sont en même temps secrétaires de mairie ?)

Cela dit, nous pouvons tirer une conséquence des réflexions antérieures : s'il est vrai que le ministre doit faire apparaître, par son service, la transcendance de l'Évangile, il paraît logique qu'il ne joue pas un rôle dirigeant dans un parti politique . Il y aurait là pour le moins un danger de confusion, souvent dénoncé . En tout cas, pour un diacre, il paraît particulièrement opportun qu'il ne s'arroge pas sur le plan politique une fonction de "gouvernement" ou de présidence à laquelle il renonce précisément dans la communauté chrétienne. Le renoncement d'un diacre à la direction politique de la cité prend alors une signification évangélique : "Vous savez que ceux qu'on regarde comme les chefs des nations leur commandent en maîtres ...; il ne doit pas en être ainsi parmi vous". (Marc, X 44-45). Tout ce que l'on peut et doit souhaiter, c'est que ce renoncement soit effectivement "signifiant". Mais il faut savoir que cette valeur de signe ne lèvera pas toutes les ambiguïtés : telle est la loi de l'action concrète, donc risquée.

En effet, il convient d'entendre l'objection - bien connue - qui vient immédiatement à l'esprit : en renonçant ainsi, d'une certaine manière, à l'action politique directe, ne faites-vous pas le jeu de l'idéologie dominante représentée par le pouvoir en place ? n'êtes-vous pas un "allié objectif" de toutes les forces d'oppression et d'injustice ? L'objection vaut d'être prise au sérieux. Nous en

reparlerons plus loin. En attendant, on pourrait répondre simplement que le projet ecclésial (que sert le ministère) ne peut se réaliser sans un minimum de consensus social, représenté sur le terrain par l'acceptation d'une équipe municipale. Rappelons que le signe ecclésial a toujours été mis dramatiquement "en suspens", dans le cas de guerre civile (à moins qu'il ne soit confisqué par le pouvoir comme dans le cas de l'Espagne de Franco). Nous retiendrons donc de l'objection formulée plus haut que l'acceptation de la paix sociale n'est jamais - pour autant - la justification par l'Église d'une idéologie dominante. Cette mise en garde fait partie du service de l'Évangile.

2.3. DIACONAT ET EXIGENCE EVANGELIQUE DANS LA CITE

Si notre dernière réflexion est exacte, nous pouvons et nous devons nous attendre à des cas-limites, qui ne sont pas sans conséquence sur le plan du ministère diaconal. Exprimons cette exigence de manière générale : si les "pauvres" étaient radicalement bafoués et méprisés dans la cité, la protestation des ministres ne serait pas seulement tolérable, mais indispensable. L'intrusion du ministère dans le jeu politique devient alors une nécessité au nom de l'Évangile lui-même.

Il serait facile de trouver des exemples dans l'histoire de l'Église. Rappelons seulement les "vitupérations" d'un Jean Chrysostome contre l'impératrice Eudoxie et les exils de beaucoup de chefs d'Église (Athanasie) pour avoir défendu des positions (religieuses) qui déplaisaient au pouvoir politique. Tout récemment, le problème posé en France par la vente des armes nous a valu un texte (discuté bien entendu), portant la griffe d'une commission épiscopale. Qui enlèverait aux évêques le droit de parler en ces matières éminemment politiques ? Pourquoi des diacres n'auraient-ils pas une parole dûment autorisée pour dénoncer, dans la cité, certains abus ou certaines pratiques, absolument incompatibles avec l'Évangile ? L'Épître de Jacques, on le sait, n'a pas mâché ses mots à l'égard des riches.

Mais là encore, l'intérêt d'une distinction entre le ministère et la fonction politique est précisément de "faire voir" que la protestation évangélique n'est pas nécessairement une affiliation à un parti politique. L'Évangile n'est affilié qu'à Jésus-Christ ! Cette affirmation est la plupart du temps difficile à vérifier, sauf lorsque l'Église est sous la Croix, lorsque les chrétiens sont en prison avec leurs diacres, leurs prêtres et leurs évêques (cf. le martyr de Saint Laurent, symbole du sacrifice au service des "pauvres"). Il est navrant de constater, à cet égard, que pour certains intégristes, la défense d'une "tradition" (le dix-neuvième siècle ?) et l'exaltation de la transcendance du sacré passent en fait par l'approbation politique des régimes argentins ou chiliens. Ce scandale est une négation radicale du sens même du ministère évangélique.

3. CONCLUSION

Cette notule voulait être brève. On voit qu'elle n'a touché qu'à un aspect d'un problème extrêmement complexe. Elle aura mis finalement une seule idée en relief : la "distance" entre le ministère ecclésial et le service de la Cité humaine est nécessaire, dans la mesure où elle est signifiante comme service de l'Évangile. Ce n'est pas la distance d'un monde par rapport à un autre monde : nous savons que les rapports entre l'Église et le monde sont ceux d'une intériorité réciproque. C'est la distance d'une interrogation permanente ou d'un levain qui sans cesse travaille la pâte. L'Évangile atteint tout l'homme, sinon il accepte que l'homme soit atrophié. Le diacre est un serviteur de l'Évangile.

Dès lors, il accepte et il fait en sorte que l'Évangile (proclamé et vécu) remette en question tous les membres de la communauté chrétienne et n'en "justifie" aucun, surtout pas une faction contre une autre faction. Ce même Évangile sera alors capable de contester les gens extérieurs à la communauté

chrétienne grâce au témoignage des chrétiens, tout comme il convertira la communauté chrétienne au nom des exigences vécues par des non-chrétiens. Le diacre est peut-être parmi les ministres celui qui doit rappeler sans cesse que l'Évangile n'est captif de personne, n'est le prisonnier d'aucun groupe (pas même le groupe des chrétiens). Notre Évangile est celui qui rend libre de la liberté de l'Esprit.

[Cliquer ici](#) pour revenir sur le site Diaconat.catholique